

Séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 2 décembre 2019

Président : François Roulier

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2019
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications du président du Conseil Général
5. Préavis N°19 : Budget 2020
6. Préavis N°20 : ADNV
7. Communications de la Municipalité
8. Réponses aux motions :
 1. Règlement communal sur le plan général d'affectation
 2. Municipalité à 5
9. Agenda 2030
10. Propositions individuelles et divers
11. Jetons de présence
12. Agape

Le président ouvre la séance à 20h03.

1° APPEL

Sur un total de 35 membres, 19 sont présents, 10 sont excusés et 6 sont absents.

Pour les membres de la Municipalité, monsieur Bernard Duthé est excusé.

2° PROCES-VERBAL DU 26.06.19

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 26 juin 2019. Il est adopté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Aucun nouveau membre ne se présente.

4. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le président précise que le point concernant l'Agenda 2030 a été déplacé au point numéro 9, afin que les autres sujets plus longs soient discutés avant.

5° PREAVIS N°15 : BUDGET 2020

La rapporteuse de la commission de gestion Moranne Roulier se charge de lire le rapport qui recommande d'adopter le préavis tel que présenté.

La Municipalité ajoute que l'augmentation concernant les ordures ménagères fait référence au composte qui doit désormais être amené à la STRID puisque les citoyens de Villars-Epeney ne respectaient pas les règles en vigueur le concernant. Cette charge représente environ 100CHF par mois. Ce point sera rediscuté lors du point N°9 concernant l'agenda 2030.

Le **budget 2019 est accepté** à raison de 16 voix pour et 3 abstentions.

6° PREAVIS N°20 : ADNV

Puisque le rapport de la commission de gestion semble avoir été oublié, elle recommande oralement d'adopter le préavis tel que présenté.

Monsieur Ferdinand Cornamusaz se demande quel est l'avantage d'adopter ce préavis et ce que cela changerait pour la commune.

Monsieur Michel Cornamusaz précise qu'il s'agit d'un modèle de plan directeur régional pour les communes faisant partie de l'ADNV, les 70 communes le constituant (dont Villars-Epeney) sont donc censées adopter ce préavis.

Madame Moranne Roulier, membre de la commission de gestion, précise qu'en effet, toutes les notions du préavis ne concernent pas directement la commune de Villars-Epeney. Mais comme il s'agit d'une faible cotisation se situant aux alentours de 127.20CHF, il y a tout avantage à l'accepter puisqu'il n'y a aucune autre contrainte visible.

12 membres sont donc pour accepter le préavis et le rapport de la commission, **6 s'abstiennent** et **un membre est contre**.

Le préavis et le rapport sont donc adoptés.

7° COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité commence par mentionner le plan de renaturation de l'EPENA. En effet, il semblerait, selon Monsieur Stoffer, qu'il y ait de bonnes discussions en cours avec les agriculteurs. Des échanges de terrains ont même été envisagés. De plus, un chemin piéton le long de la rivière a été proposé.

Pour ce faire, trois offres ont été communiquées à la Municipalité, certes rendues trop tard pour être présentées en l'état au Conseil, mais qui seraient actuellement en cours d'étude. L'une d'elles provient d'un géomètre et statue à 21'000CHF, les autres se situent aux alentours de 30'000CHF et proviennent du bureau CSD et de BIOL Conseil à Lausanne.

La Municipalité précise que ces différentes offres seront explicitées lors du prochain Conseil Général.

De plus, il est mentionné que malgré le curage des fosses, la STEP ne fonctionne toujours pas. Ce problème sera donc soulevé au prochain conseil. En ce qui concerne

l'augmentation de la taxe de l'épuration des eaux d'1 CHF par m3 (2.5CHF au total), elle n'a pas été budgétée donc ne peut pas être augmentée pour l'année 2020. Cependant, cela sera probablement le cas pour les années à venir.

8° REPONSES AUX MOTIONS

1° REGLEMENT COMMUNAL

En ce qui concerne la première motion présentée au Conseil, c'est monsieur Bernard Duthé qui s'est chargé du dossier. En effet, il a rencontré Monsieur Richter qui lui a précisé que les PGA devaient être révisés tous les 15 ans, c'est pourquoi le nouveau règlement va être mis à jour avec les nouvelles législations et règlements qui devenaient obsolètes.

Entre autres, la base ne serait non plus le COS (coefficient d'occupation du sol), mais le CUS (coefficient d'utilisation du sol) qui tient donc compte du volume des bâtiments.

La Municipalité précise qu'il faudra compter 8000 CHF pour l'examen préliminaire et 25'000 CHF hors taxe pour élaborer le nouveau règlement, en plus des frais de travaux du géomètre. Évidemment il y aurait la possibilité de récupérer cet argent grâce aux permis de construire qui pourront être distribués, ainsi que les nouveaux potentiels permis d'habitation. En effet, il serait possible de densifier la population de Villars-Epeney sans construction supplémentaire, puisqu'en aménageant greniers et galetas par exemple.

Suite à ces informations, le conseil doit décider si elle laisse le choix à la Municipalité en ce qui concerne la mise à jour du règlement, ou si elle élit une commission pour étudier le projet.

Toutefois, il semble que le règlement soit dépassé et qu'il faille dans tous les cas le refaire.

La Municipalité précise que l'étude se fera en deux temps. Premièrement pour l'examen préliminaire qui coûte moins de 10'000CHF, il n'est pas nécessaire de soumettre l'avis du conseil. Par contre pour l'élaboration du nouveau règlement qui va au-delà de ce seuil, il faudra repasser devant le conseil.

Pour mandater la Municipalité pour l'étude préliminaire ne dépassant pas 10'000CHF, 15 membres sont pour et 4 s'abstiennent.

En ce qui concerne la deuxième étape, une commission verra le jour lors d'un prochain conseil.

2° MUNICIPALITE A 5

La Municipalité informe les membres du Conseil Général que lors de l'entretien avec le nouveau préfet en novembre 2019, il était défavorable à ce qu'un préavis soit présenté à cette séance, mais qu'il vaudrait mieux attendre le printemps prochain.

Cependant, le discours était contraire lors de sa rencontre avec le Bureau du Conseil, c'est pourquoi le président estime qu'il est tout de même préférable de la faire à présent, même si la Municipalité est défavorable au projet. Elle propose même un compromis en proposant de garder les 3 membres mais en augmentant les travaux de commission.

Pour que la motion soit acceptée, et donc que la Municipalité passe à 5 membres pour la prochaine législature, 13 membres sont pour, 2 sont contre et 3 s'abstiennent.

La motion est donc adoptée.

9° AGENDA 2030

Au nom de la Municipalité, Monsieur Julien Leuthold se charge de faire un compte-rendu de la séance sur l'agenda 2030 qui a eu lieu un peu plus tôt, à laquelle 10 membres de la commune s'étaient rendus.

La première suggestion qui est ressortie, est de diminuer la consommation des LED dans le village, sachant que l'intensité des lampadaires diminue de 40% entre 23h et 6h du matin. L'idée serait alors de les éteindre complètement de 00h à 4h ou alors de les diminuer davantage.

La Municipalité, étant favorable à une diminution, souhaite prendre la température au sein de la population, afin de savoir s'il faudrait proposer un préavis par la suite.

12 membres du conseil sont pour une diminution de l'intensité, 3 sont contres et 2 s'abstiennent.

Le deuxième point soulevé par Monsieur Ferdinand Cornamusaz au nom de la Municipalité, fait référence au composte qu'il prenait pour ses champs auparavant. En effet, il lui est devenu impossible de le trier puisque certains habitants ne jouaient pas le jeu du tri. C'est pourquoi il faudra maintenant déboursier la somme de 100CHF par mois. Il ajoute qu'il organise des tous-ménages pour les encombrants, mais qu'il y a également la possibilité de l'appeler pour qu'il vienne les chercher si les habitants de Villars-Epeney le contacte au préalable.

En ce qui concerne les problèmes rencontrés avec la déchetterie, les habitants souhaiteraient mettre en place un système d'amende dissuasive sans avertissement avec en plus éventuellement, une protection du site par caméra-surveillance. Ce qui serait à discuter, puisque certaines actions de ce type ont déjà été effectuées auparavant.

Le dernier point soulevé concerne la pose de panneaux solaires et une éventuelle taxe sur l'énergie qui feront probablement objet d'un préavis lors des prochaines séances.

La secrétaire du Conseil se charge de lire le courrier envoyé à la Municipalité de la part de Monsieur Max Blauenstein concernant l'Agenda 2030. Il y est mentionné qu'il ne serait pas forcément utile ni nécessaire de prendre de telles mesures à l'échelle de Villars-Epeney. Toutefois, le sujet pourra être rediscuté.

10° PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Il n'y a aucune proposition individuelle à porter à ce jour.

11° LES JETONS DE PRESENCE

Les jetons de présence sont distribués et le président clôt la séance à 21h22.

Le président

La secrétaire